

Concours International de Marimba—Paris 2009 24—29 novembre

Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris

pour jeunes musiciens jusqu'à 25 ans / for young musicians until 25

Inscription / Registration du 1er avril 2009 au 31 juillet 2009

Règlement (français)	page 2
Rules (English)	page 4
Repertoire cat.1	page 6
Repertoire cat 2	page 7
Bulletin d'inscription	page 8
Registration form	page 8

avec le soutien de / with the support of



P.A.S. France Chapter
137 rue Cardinet 75017 PARIS France
tel / fax : +33 1 44 40 29 53
e-mail : pasfrancechapter@noos.fr



Concours International de Marimba / International Marimba Competition - Paris 2009

REGLEMENT

Date limite d'inscription : 31 juillet 2009 / Dead line for registration : July 31st, 2009

1. P.A.S. France, en collaboration avec le festival "perKumania", organise un Concours International de Marimba du 24 au 29 novembre 2009 à Paris, au Conservatoire à Rayonnement Régional.

2. Ce concours s'adresse à deux catégories de candidats :

- Catégorie 1: candidats jusqu'à 25 ans (nés après le 24 novembre 1983).

- Catégorie 2: candidats âgés de 14 à 20 ans (nés entre le 24 nov. 1988 et le 24 nov. 1995).

Les candidats âgés de moins de 20 ans peuvent concourir dans la catégorie 1 s'ils le désirent. Il est également possible de concourir dans les deux catégories.

3. Le jury sera composé de personnalités du monde musical et de spécialistes du marimba de diverses nationalités. La composition définitive du jury sera communiquée au plus tard le 1^{er} mai 2009 à tous les candidats inscrits et à toute personne qui en fera la demande.

4. Le concours se déroulera en trois épreuves (Preliminaire, Qualification, Finale), toutes publiques.

Le programme de chacune de ces trois épreuves figure en annexe du présent règlement.

L'épreuve Preliminaire aura lieu les 25 et 26 novembre, l'épreuve de Qualification le 27 novembre et l'épreuve Finale le 29 novembre 2009. Les résultats sont communiqués à la fin de chaque épreuve. L'organisation du Concours s'efforcera de rendre possible un court temps de travail individuel avant chaque épreuve sur un instrument identique à celui joué pour le concours. Deux temps de ce travail individuel avant la première épreuve auront lieu du 23 au 25 novembre, selon l'heure de passage de chaque candidat. La durée en sera définie en fonction du nombre de candidats inscrits. Une courte répétition avec le piano (deuxième épreuve) sera organisée pour tous les candidats retenus. Une répétition avec l'ensemble de percussion sera organisée pour les candidats finalistes.

5. Le jury du concours est souverain, et ses décisions sont sans appel.

Toute communication entre les candidats et/ou leur professeur et les membres du jury est interdite pendant toute la durée du concours.

Le jury pourra interrompre le candidat à tout moment en raison de la durée imposée de l'épreuve ou pour toute autre raison. Le jury n'aura pas à justifier les éventuelles interruptions.

6. Les inscriptions au concours sont reçues du 1^{er} avril au 31 juillet 2009. Elles doivent être effectuées au moyen du bulletin d'inscription, ou sur papier libre comportant les mêmes renseignements à savoir : Nom, Prénom, Date de Naissance, Adresse, Téléphone, Télécopie, E-mail, Numéro d'adhérent à la P.A.S. (le cas échéant), Nom et Adresse du représentant légal (pour les mineurs), Nom et Adresse de l'établissement fréquenté actuellement, Nom du professeur, Catégorie(s) d'inscription au concours, Programme joué pour chaque épreuve, Marque et modèle de marimba souhaité. Chaque demande d'inscription doit être signée par le candidat ou son représentant légal (pour les mineurs), et obligatoirement validée par l'établissement dans lequel il étudie.

Il devra être en outre accompagné du règlement du droit d'inscription, exclusivement en euros et sans frais pour l'organisation du concours. En cas de paiement par chèque, celui-ci devra être payable ou compensable en France.

Seuls sont acceptés les règlements (montant net, sans frais pour P.A.S. France) par virement bancaire ou par chèque payable dans un établissement bancaire français. L'organisation du concours n'accepte pas les paiements par carte de crédit.

Toute demande d'inscription erronée, incomplète ou non accompagnée de son règlement ne pourra être enregistrée.

7. Les frais d'inscription (non remboursables) s'élèvent à 70 euros par candidat et par catégorie, ce droit d'inscription comprenant la participation au Concours et l'accès au festival perKumania les 28 et 29 novembre 2009 uniquement (Pass Journalier, à l'exception des concerts avec billet).

8. Le nombre maximum de candidats est fixé à 80 pour l'ensemble du concours. Les inscriptions seront traitées dans leur ordre d'arrivée.

9. Chaque candidat recevra une confirmation de son inscription dans un délai de 3 à 4 semaines après réception de son inscription, ainsi qu'une convocation individuelle à l'épreuve éliminatoire et l'agenda des séances de travail individuel au cours du mois de Septembre 2009. Chaque candidat devra produire une pièce d'identité pour sa participation à chaque épreuve.

10. L'organisation du Concours ne prend pas en charge les frais de voyage, de séjour ni de transports locaux des candidats. Cependant, une information et une assistance pratique pourront être données aux candidats, notamment pour ce qui concerne l'hébergement.

11. Les marimbas mis à la disposition des candidats pour le concours sont d'au moins trois marques différentes. Une information exacte sur les marimbas mis à disposition des candidats pourra être donnée dès le 1^{er} mai 2009 à tous les candidats inscrits et à toute personne qui en fera la demande. Les candidats pourront utiliser leurs instruments personnels, sous leur entière responsabilité (y compris installations et déplacements) et à condition d'en avertir l'organisation du Concours avant le 31 juillet 2009.

Les candidats qui utilisent leur instrument personnel pour le concours bénéficieront du même temps de travail individuel que les autres candidats.

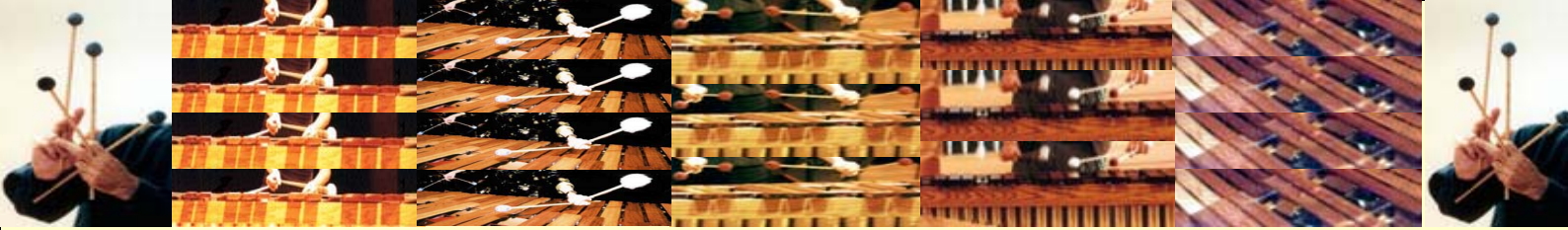
12. Des récompenses et prix, offerts par la Percussive Arts Society, les Journées de la Percussion et des donateurs privés seront remis aux candidats.

La liste de ces récompenses et prix sera communiquée au plus tard le 1^{er} juillet 2009 à tous les candidats inscrits et à toute personne qui en fera la demande.

13. Les candidats inscrits s'engagent à accepter les récompenses qui leurs sont attribuées à l'issue du concours. Ils devront être présents à la remise des Prix pour les recevoir personnellement. Dans le cas contraire, les Prix et Récompenses resteront acquis à l'organisation du Concours. La cérémonie de remise des Prix aura lieu le Dimanche 29 novembre 2009.

14. Les lauréats du concours devront participer au Concert des Lauréats qui aura lieu le Dimanche 29 Novembre 2009 en fin de journée.

15. Toute inscription au concours entraîne l'acceptation du présent règlement. L'organisation du concours aura la possibilité d'exclure tout candidat qui n'aurait pas respecté le règlement ou qui, par son comportement, nuirait gravement au bon déroulement des épreuves, à l'équité entre les candidats, ou dont l'attitude serait contraire aux règles élémentaires de la collectivité.



Concours International de Marimba / International Marimba Competition - Paris 2009

RULES

Dead line for registration : July 31st, 2009

1. P.A.S. France, in collaboration with "perKumania" festival, announces an International Marimba Competition from November 24-29, 2009 in Paris (Conservatoire à Rayonnement Régional).

2. The Competition includes two categories of candidates :

- Category 1: candidates until 25 years old (born after Nov. 24, 1983).

- Category 2: candidates 14 years old until 20 years old (born between Nov. 24, 88 - Nov. 24, 95).

Candidates under 20 can apply for Category 1 if they wish. It is also possible to apply in both categories.

3. The jury will be composed of personalities in the musical world and marimba specialists of various nationalities. The jury members will be announced on May 1st, 2009 (at the latest) to all registered contestants and anyone else who inquires.

4. The Competition will proceed in three rounds: Preliminary, Qualifying, and Final. Each round will be open to the public. The repertoire for each round follows these rules. The Preliminary will take place November 25 - 26, the Qualifying on November 27, and the Final on November 29, 2009. The results will be announced at the end of each round. The administration of the Competition will do its best to make possible a short practice time before each round, on a similar instrument than the instrument played for the competition. Two individual practice sessions before the first round will be on November 23 - 25, according each candidate's performance time. This practice time will be fixed according the number of candidates. A short rehearsal with the piano (second round) will be organized before the second round for all qualified candidates. A rehearsal with the ensemble will be organized for the finalists.

5. The jury of the competition is sovereign, and its decisions cannot be discussed. Any communication between the candidates and/or their professor and the members of the jury is not permitted.

The jury can stop the performer at any time due to performance time requirements or for any other reason. The jury is not required to explain why the performance was stopped.

6. Registrations will be accepted from April 1st to July 31st, 2009. Please submit either a registration form, or the same information on plain paper: Last name, First name, Date of birth, Address, Telephone and fax numbers, P.A.S membership number (if member), E-mail, Name and address of parent or guardian (for minors), Name and address of current school, Name of teacher, Category of application, Repertoire selected for each round, Make and model of preferred marimba.

Each registration form must be sign by the candidate (or his/her parent or guardian) and validated by the school where the candidate studies. Payment of the registration fee (exclusively in euros without any charge for PAS France) should be attached to the registration form. Incomplete forms, or applications without payment, will not be accepted.

Payment should be only by money order / transfer or by cheque in euros payable on a French bank. PAS France doesn't accept any credit card payment.

7. The registration fee (non-refundable) is 70 euros per candidate and category. This fee includes participation in the Competition and free access to the festival "perkumania" 2009 only on November 28-29 (Day Pass, except for evening concerts).
8. The maximum number candidates will be 80 (total, in both categories). Therefore, the order in which registrations are received will be noted, and acceptance will be based on this order..
9. Each candidate will receive a confirmation of his/her registration 3 – 4 weeks after registration reception and, in September, an individual schedule for the Preliminary round and practice time. Each candidate will need to produce identification in order to participate in each round.
10. The organization of the Competition will not pay for candidates' accommodations, travel expenses or local transport expenses of the candidates. However, information and assistance with lodging will be provided by the administration of the Competition.
11. The marimbas available to the candidates for the Competition will be from at least three different companies. Exact information on the available marimba will be provided by May 1st, 2009 (at the latest) to all registered contestants and anyone else who inquires. Candidates are free to use their personal instrument, if they take full responsibility for it (including loading and moving it), and with the proviso of informing the organization of the Competition before July 31, 2009. Candidates who will use their personal instruments for the competition will have the same individual practice time than other candidates.
12. Prizes and awards to the winners will be donated by the Percussive Arts Society, Journées de la Percussion and various companies. A detailed list of these awards and prizes will be communicated by July 1st, 2009 to all registered candidates and anyone else who inquires.
13. The registered candidates must agree to accept the awards they are given at the end of the Competition. They must be present at the Awards Ceremony to receive them personally. If they are not present, those prizes and awards will revert to the administration of the Competition. The Awards Ceremony will take place on Sunday November 29, 2009.
14. Winners and awarded candidates will agree to perform at the Winners Concert, if requested, on November 29, 2009.
15. Registration in the Competition requires acceptance of the results. The organization of the competition holds the power to exclude any candidate who does not respect the results or awards, or who, by his/her behaviour, would harm the good intentions of the competition and equity between the candidates, or who is in any way disruptive to the process.

Répertoire Catégorie 1 / Repertoire Category 1 (jusqu'à 25 ans / until 25)

1ère épreuve / 1st round (Preliminaire / Preliminary) 10 minutes

Les candidats doivent jouer les trois oeuvres ci dessous dans l'ordre indiqué.

Le jury pourra interrompre le candidat après que 10 minutes se seront écoulées depuis l'entrée du candidat sur scène.

Candidates have to play the three works here below in this order.

The jury can stop the candidate (if necessary) after 10 minutes have elapsed since candidate is on stage.

1. Jacob DRUCKMAN Reflections on the Nature of Water (IV. Gently Swelling) (Boosey & Hawkes)
2. Akira MIYOSHI Torse III (1. These) (Ongaku)
3. Eric SAMMUT au choix / one of the two following works
- - Cameleon (Keyboard Perc. Publ.)
ou /or
- - Stroboscope (Keyboard Perc. Publ.)

2ème épreuve / 2nd round (Qualification) 15 minutes

Les candidats doivent jouer les trois oeuvres ci dessous dans l'ordre indiqué.

Le jury pourra interrompre le candidat après que 15 minutes se seront écoulées depuis l'entrée du candidat sur scène.

Candidates have to play the three works here below in this order.

The jury will stop the candidate (if necessary) after 15 minutes have elapsed since candidate is on stage.

1. Michael BURRITT Out of the Blue (*for marimba and piano*) (Keyboard Perc. Publ.)
2. Une oeuvre au choix du candidat parmi les oeuvres ci dessous :
One work chosen by the candidate in the following list :
 - Keiko Abe Variations on Japanese Children's Song (Schott Japan)
 - Robert Aldridge The Zebra (C.F. Peters)
 - Mark Ford Kingdom Lore Fanfare (Innovative Percussion)
 - Markus Halt Marimbics (Simrock)
 - Peter Klatzow Dances of Earth and Fire (Perc. Mus. Europe)
 - Steven Mackey Beast (C.F. Peters)
 - Kazunori Miyake Chain (Beurskens)
 - N.J. Zivkovic Ilijas (Gretel)

3. Une oeuvre pour marimba solo au choix du candidat (durée 4 à 6 minutes)
One free choice work chosen by the candidate (duration 4 - 6 minutes)

3ème épreuve / 3rd round (Finale) 30 minutes

Les candidats doivent jouer les quatre oeuvres ci dessous dans l'ordre indiqué.

Le jury pourra interrompre le candidat après que 30 minutes se seront écoulées depuis l'entrée du candidat sur scène.

Candidates have to play the four works here below in this order.

The jury will stop the candidate (if necessary) after 30 minutes have elapsed since candidate is on stage.

1. J.S. BACH Un mouvement lent et un mouvement rapide au choix de la même Suite (Urtext/ Bärenreiter)
extrait de Six Suites pour violoncelle
One slow and one fast movement (free choice in the same Suite)
from Six Suite for Solo Cello
2. Une oeuvre pour marimba solo au choix du candidat (durée 5 à 7 minutes)
One free choice work for solo marimba chosen by the candidate (duration 5 - 7 minutes)
3. Une oeuvre au choix du candidat parmi les oeuvres ci dessous :
One work chosen by the candidate in the following list :
 - Frédéric MACAREZ Ballade *extr. de 7 Episodes* (Billaudot)
 - ou /or
 - Emmanuel SEJOURNE Goodbye *extr. Marimba Concert* (Smith Publications)
 - ou /or
 - Emmanuel SEJOURNE Nancy (Perc. Mus. Europe)
 - ou /or
 - Paul SIMON Amulet (C.F. Peters)
 - ou /or
 - Paul SMADBECK Virginia Tate (MS)
4. Michael BURRITT New Piece for marimba solo and percussion ensemble

Répertoire Catégorie 2 / Repertoire Category 2

(14 à 20 ans / 14 until 20)

1ère épreuve / 1st round (Preliminaire / Preliminary) 8 minutes

Les candidats doivent jouer les trois oeuvres ci dessous dans l'ordre indiqué.
Le jury pourra interrompre le candidat après que 8 minutes se seront écoulées depuis l'entrée du candidat sur scène.

Candidates have to play the three works here below in this order.
The jury can stop the candidate (if necessary) after 8 minutes have elapsed since candidate is on stage.

1. Akira MIYOSHI Conversation Suite for Marimba (1. Tender Talk) (Ongaku No Tomo)

2. Une oeuvre choisie par le candidat parmi les deux oeuvres suivantes :

One work chosen by the candidate in the following list :

- Osnat Netzer Taskim (C.F. Peters)
from Intermediate Masterworks for Marimba—volume 1
- Alvina Tan Dansons ? (C.F. Peters)
from Intermediate Masterworks for Marimba—volume 1

3. Emmanuel SEJOURNE 5 Pièces pour Marimba solo (Generalife) (Alphonse Leduc)

2ème épreuve / 2nd round (Qualification) 12 minutes

Les candidats doivent jouer les trois oeuvres ci dessous dans l'ordre indiqué.
Le jury pourra interrompre le candidat après que 12 minutes se seront écoulées depuis l'entrée du candidat sur scène.

Candidates have to play the three works here below in this order.
The jury will stop the candidate (if necessary) after 12 minutes have elapsed since candidate is on stage.

1. Une oeuvre au choix du candidat parmi les deux oeuvres ci dessous :

One work chosen by the candidate in the following list :

- Michael BURRITT Preludes (n° 1 et n°5) (Keyboard Perc. Publ.)
ou / or
- David STEINQUEST Meditation and Dance (Studio 4)
ou / or
- Derek Tywoniuk For Dean Primmer (C.F. Peters)
from Intermediate Masterworks for Marimba—volume 1

2. Keiko ABE Tambourin Paraphrase (*Works for Solo Marimba*) (Xebec Music Publ.)

3. Une oeuvre pour marimba solo au choix du candidat (durée 3 à 5 minutes)

One free choice work for solo marimba chosen by the candidate (duration 3 – 5 minutes)

3ème épreuve / 3rd round (Finale) 20 minutes

Les candidats doivent jouer le programme ci-dessous (4 oeuvres) dans son intégralité et dans l'ordre indiqué.
Le jury pourra interrompre le candidat après que 20 minutes se seront écoulées depuis l'entrée du candidat sur scène.

Candidates must play the four works here below in order.

The jury can stop the candidate (if necessary) after 20 minutes have elapsed since candidate is on stage.

1. J.S. BACH Un mouvement (au choix) de Six Suites pour violoncelle (Urtext/ Bärenreiter)
One movement (free choice) from Six Suites for cello

2. Une oeuvre au choix du candidat parmi les deux oeuvres ci dessous :

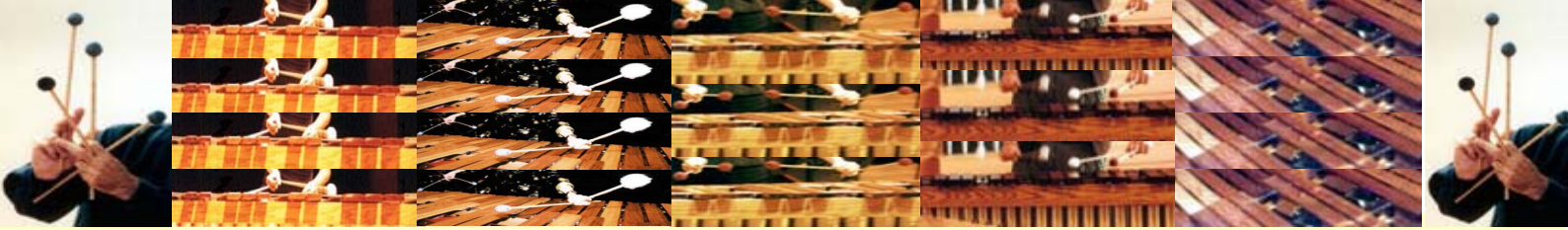
One work chosen by the candidate in the following list :

- Eric SAMMUT Hombre d'Aôut (Gérard Billaudot)
ou / or
- Emmanuel SEJOURNE Katamiya (*7 Stücke für Marimba by various composers*) (Zimmermann)

3. Une oeuvre pour marimba solo au choix du candidat (durée 4 à 6 minutes)

One free choice work for solo marimba chosen by the candidate (duration 4 - 6 minutes)

4. Michael BURRITT Willow for marimba and percussion ensemble (Keyboard Perc. Publ.)



Concours International de Marimba / International Marimba Competition - Paris 2009

FORMULAIRE D'INSCRIPTION / REGISTRATION FORM

Date limite d'inscription : 31 juillet 2009 / Dead line for registration : July 31st, 2009

NOM / NAME : Prénom / First name :

Adresse / address :

Ville / City : Code Post. / ZIP Code : Pays / Country :

Telephone : Fax :

e-mail :

Date de naiss. / Date of birth : Nationalité / Nationality :

Nom et adresse du représentant légal (si moins de 18 a) :
Name and address of guardian (if less than 18) :

Etablissement fréquenté / School :

Nom du (des) professeur(s) / Name of teacher(s) :

Catégorie / Category : 1 (jusqu'à 25 ans / until 25) 2 (de 14 à 20 ans / from 14 until 20)

Marimba choisi / Chosen marimba : Adams Bergerault Concorde / Korogi Dynasty
 Malletech Marimba One Premier Yamaha 6100 Yamaha 5100

Répertoire :

- **1^{er} tour / 1st round (Preliminaire)**
- choix dans la liste / choice in the list :
- **2^{ème} tour / 2nd round (Qualification)**
- choix dans la liste / choice in the list :
- œuvre au choix / free choice :
- **3^{ème} tour / 3rd round (Finale)**
- Bach au choix / Bach choice :
- œuvre au choix / free choice :
- choix dans la liste / choice in the list :

Droits d'inscription / Registration fee : 70 euros

- **Candidats résidant en France / Candidates living in France** paiement par chèque à l'ordre de P.A.S. France ou par virement bancaire selon les coordonnées bancaires suivantes
- **Non résidant en France / Candidates non living in France** paiement **uniquement par virement bancaire** au compte ci dessous payment **only by money transfer** to the bank account here below

Titulaire du compte / Account owner : P.A.S. France Code Banque : 18206 Code Guichet : 00459 IBAN : FR76 1820 6004 5945 4600 3300 144	Banque / Bank : Crédit Agricole Ile de France / Paris - Levis N° Compte : 45460033001 Clé Rib : 44 BIC : AGRIFRPP882
--	---

Virement sans frais pour le destinataire / Money transfer for the exact amount without any charge for PAS France

Signature du candidat ou représentant légal
Signature of candidate or guardian

Cachet de l'établissement :
School validation stamp :

A renvoyer accompagné du règlement à / Please send back with document in proof of payment to :
P.A.S. France 137 rue Cardinet 75017 PARIS France fax : 01 44 40 29 53 e-mail : PASFrance@noos.fr